

SIVOM DU BRASSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, légalement convoqués le 14 mars 2024, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures, à la Mairie de Limoges-Fourches, sous la présidence de Monsieur Bernard HOMBOURGER.

Présents : Mme Nathalie CANET, Mme Aline COUDERC, Mme Céline LEVALLOIS, M. Bernard HOMBOURGER, ,
Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

Absents excusés : Mme Amandine DE OLIVEIRA

Absents : Néant.

Date de convocation et d'affichage : 14 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 9 janvier 2024
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2024
3. Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023 du Receveur
4. Délibération : Approbation du Compte Administratif 2023
5. Délibération : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023
6. Délibération : Vote du budget primitif 2024
7. Délibération : Répartition des participations entre LIMOGES-FOURCHES et LISSY
8. Points Divers : dont point travaux extension école des 4 Chemins
9. Questions Diverses

Délibération N° 08/2024 : Approbation du compte-rendu du 9 janvier 2024

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 09/01/2024,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du conseil syndical du 09/01/2024.

Délibération n° 09/2024 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2024

Mr le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 14 mars 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Délibération N° 10 / 2024 : Approbation du Compte de Gestion 2023 du Receveur

L'assemblée délibérante réunie sous la présidence de Mr Bernard HOMBOURGER, Président,

Vu le compte de gestion du receveur de la Trésorier de Melun Val de Seine SPL,

Constatant que le compte de Gestion 2023 présente :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 157 211,12 € |
| - Un excédent d'investissement de : | 168 317,01 € |
| - Soit un excédent global de : | 325 528,13 € |

Des restes à réaliser 2023 à reporter en 2024 comme suit :

Dépenses d'investissement : 1 366 177 €

Recettes d'investissement : 1 366 177 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical, approuve le compte de gestion 2023, présenté par Monsieur FLEURY, Comptable Public.

Délibération N° 11 / 2024 : Approbation du Compte Administratif 2023

Mr Bernard HOMBOURGER, Président, présente le Compte Administratif,
Après avoir procédé à l'étude des articles du Compte Administratif 2023, dont les résultats sont les suivants :

Dépenses de Fonctionnement :	313 784,51 €
Recettes de Fonctionnement :	329 696,29 €
Excédent 2023 :	15 911,78 €

Dépenses d'Investissement :	124 324,07 €
Recettes d'Investissement :	4 177,50 €
Déficit 2023 :	120 146,57 €

Constatant que le Compte Administratif 2023 représente le résultat de clôture suivant :

- Un excédent de fonctionnement de :	157 211,12 €
- Un excédent d'investissement de :	168 317,01 €
Soit un excédent global 2023 de :	325 528,13 €

Des restes à réaliser 2023 à reporter en 2024 comme suit :

Dépenses d'investissement :	1 366 177 €
Recettes d'investissement :	1 366 177 €

Mr le Président se retire au moment du vote, la présidence est assurée par Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, doyenne d'âge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical , approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023, en ses résultats.

Délibération N°12/2024: Affectation des résultats du Compte Administratif 2023

L'assemblée délibérante constatant que le résultat de clôture du compte administratif 2023 du Syndicat présente :

Un excédent de fonctionnement de	157 211,12 euros.
Un excédent d'investissement de	168 317,01 euros.

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation de ceux-ci.

Décide de reporter au Budget Primitif 2024 et d'ouvrir les crédits nécessaires :

- Compte 002/R : excédent antérieur de fonctionnement reporté : 157 211,12 €
- Compte 001/R : excédent antérieur d'investissement reporté : 168 317,01 €

Des restes à réaliser 2023 à reporter en 2024 comme suit :

Dépenses d'investissement :	1 366 177 €
Recettes d'investissement :	1 366 177 €

Les membres du Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide d'approuver à l'unanimité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023.

Délibération N° 13/2024 : Vote du budget primitif 2024

Mr Bernard HOMBOURGER, Président, donne lecture des prévisions du budget primitif 2024, qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 503 584,36 €
Recettes : 503 584,36 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 854 943,26 €
Recettes : 1 854 943,26 €

Des restes à réaliser 2023 à reporter en 2024 comme suit :

Dépenses d'investissement : 1 366 177 €
Recettes d'investissement : 1 366 177 €

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2024 et **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à 7,5 % au fonctionnement et à 7,5 % à l'investissement.

Délibération N° 14/2024 : Répartition des subventions entre LIMOGES-FOURCHES et LISSY

Après étude du Budget Primitif 2024, Mr le Président, propose la répartition pour les deux communes appartenant au R.P.I., selon les statuts du SIVOM du Brasson du 22 janvier 2015, modifiés en date du 30 mars 2017, de la façon suivante :

RPI élève	Répartition	Selon article 8 Charges générales	Coopérative scolaire	Selon article 9 investissements	Emprunts et Intérêts suivant tableau ci-dessous	Total
LISSY	50	88 337.46€	862€	8 200€	14 676.63€	112 076.09€
LIMOGES-FOURCHES	66	116 605.45€	1138€	12 300€	22 014.96€	152 058.41€
TOTAL	116	204 942.91€	2 000,00€	20 500€	36 691.59€	264 134.50€

Détail de la répartition des emprunts et intérêts.

	Emprunt de 850 578.29€	Intérêts /emprunt de 850 578.29€	Total
40% à LISSY	8 859.34€	5 817.29€	14 676.63€
60 % à LIMOGES-FOURCHES	13 289.01€	8 725.95€	22 014.96€
Total	22 148.35€	14 543.24€	36 691.59€

Le montant total de **264 134.50 €** est inscrit au Budget Primitif 2024 au compte 7488.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** la répartition des subventions entre les communes de Limoges-Fourches et Lissy.

Points divers : point sur les travaux de l'extension école des 4 chemins.

Mr le Président, fait un point sur les travaux de l'extension. Il expose le problème rencontré au début des travaux qui a engendré un retard et qui est dû :

- au froid et au gel

Mr le Président, expose également qu'à ce jour, la base de vie, la protection du chantier sont installés et que les fondations viennent d'être coulées.

Mr le Président précise également que la date de fin de chantier reste prévue au 31 décembre 2024.

Questions divers :

Les questions diverses ont portées sur :

1. le Conseil d'école
2. la réunion avec les parents d'élèves
3. le projet d'ouvrir une étude scolaire le soir

Fin de la séance : 19h40

NOMS	SIGNATURES
Bernard HOMBOURGER, Président	
Aline COUDERC	
Nathalie CANET	
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU	
Céline LEVALLOIS	
Amandine DE OLIVEIRA	